

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 27 - 29 mai 1997

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 1997 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/97/10
30 Octobre 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF POUR 1996 (1997/EB.A/1)

1. Dans sa présentation du Rapport annuel pour 1996 (WFP/EB.A/97/3-A/Add.1), dont le Conseil était saisi pour examen et approbation, le Directeur exécutif a indiqué que ce document avait été établi de manière à donner suite aux recommandations formulées par le Conseil à sa dernière session annuelle, à savoir de sorte à présenter les activités du Programme sous une forme plus analytique et dans la perspective de l'orientation des politiques.
2. Le Conseil s'est félicité de la nouvelle structure du rapport et de sa teneur, et a mis en relief plusieurs points qui revêtaient un intérêt particulier:
 - l'accroissement de la part des contributions à emploi spécifique;
 - la nécessité de maintenir les ressources de développement à un niveau adéquat;
 - l'importance de la collaboration interorganisations, notamment sur le terrain, et des relations avec les ONG;
 - l'importance du ciblage; enfin
 - l'utilité des efforts de plaidoyer et de communication du PAM.
3. Le Conseil a souligné qu'il était nécessaire de prendre tout particulièrement en considération le caractère multilatéral du PAM dans la perspective de l'examen futur des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme.
4. Il a encouragé le Programme à poursuivre son effort pour atteindre l'objectif consistant à concentrer au moins 90 pour cent de son aide au développement sur les pays à faible revenu et à déficit vivrier, et au moins 50 pour cent de cette aide sur les pays les moins avancés.
5. Le Conseil s'est félicité que le rapport mette l'accent sur le rôle des femmes dans les activités appuyées par le PAM. Le Programme a par ailleurs été félicité de l'action de réforme et de décentralisation en cours, et des efforts fournis pour accroître la transparence financière.

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DE SECOURS D'URGENCE DU PAM (1997/EB.A/2)

6. Tout en se déclarant satisfaits des informations abondantes fournies dans le rapport du Directeur exécutif sur les activités de secours d'urgence du PAM en 1996, des représentants ont souligné qu'il était nécessaire d'entretenir une coordination étroite avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les donateurs bilatéraux. A cet égard, le PAM a été encouragé à poursuivre son étroite collaboration à l'élaboration de directives visant les opérations d'urgence dans des conditions de travail difficiles, sujet qui sera examiné au prochain Sommet humanitaire de la Croix-Rouge.
7. Des représentants ont aussi souscrit aux efforts du PAM consistant à substituer chaque fois que possible une alimentation ciblée à la distribution générale de rations. Ils ont encouragé le PAM à continuer de donner suite aux Engagements de Beijing en faveur des femmes, et se sont déclarés satisfaits de l'accent placé sur les activités et les responsabilités



en matière d'égalité des sexes prévues au Mémoire d'accord signé avec les partenaires opérationnels. Il a été suggéré d'envisager d'établir, pour les projets de relèvement ainsi que pour les opérations d'urgence, des rapports ventilant les informations par sexe.

8. Des représentants ont souligné qu'il importait d'incorporer des indicateurs d'impact dans les documents et les rapports de projet, et ont noté qu'une équipe spéciale du PAM établit actuellement des directives à cet égard. Une intégration accrue des résultats des analyses de la vulnérabilité et des travaux de cartographie de la vulnérabilité dans l'action du PAM a été encouragée.
9. Il a été recommandé que dans l'avenir, le rapport sur les activités de secours d'urgence soit combiné avec le rapport annuel du Directeur exécutif, et qu'il soit aussi fait mention des enseignements tirés de la pratique des opérations d'urgence.

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ECOSOC ET AU CONSEIL DE LA FAO (1997/EB.A/3)

10. Lorsqu'il a débattu de ce point de l'ordre du jour, le Conseil s'est félicité de la concision du rapport. Il a toutefois indiqué que celui-ci devrait reconnaître le mérite du PAM d'avoir élaboré sur Internet le meilleur site Web du système des Nations Unies, et conclu plusieurs mémorandums d'accord avec plusieurs ONG. Le Conseil a demandé que ces informations soient ajoutées au rapport. Des représentants ont également suggéré d'y faire spécialement mention de la collaboration entre le PAM et la FAO.
11. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'approche favorable adoptée par le PAM concernant le système des coordinateurs résidents, et a demandé d'insérer dans le rapport un complément d'information sur la contribution du PAM au renforcement du système des coordinateurs résidents.
12. Le Conseil a également prié le Secrétariat d'ajouter des informations sur la suite donnée par le PAM au Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, avant la transmission du rapport à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO.
13. Certains représentants ont estimé que la description de l'approche programme ne rendait pas suffisamment compte des contraintes et des difficultés qui pouvaient surgir à l'échelon opérationnel. Le Conseil a recommandé de faire figurer ces renseignements dans les prochains rapports.
14. Il a par ailleurs été proposé que les futurs rapports accordent une plus large place à l'Engagement Cinq du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation sur le renforcement des liens, et qu'ils examinent avec soin les mécanismes institutionnels lorsqu'ils traiteraient du continuum secours-développement.

PLAN STRATEGIQUE ET FINANCIER, 1998-2001 (1997/EB.A/4)

15. D'une manière générale, le Conseil a considéré que le Plan stratégique et financier, 1998-2001 (WFP/EB.A/97/4-A) exposait clairement les priorités stratégiques du PAM et traitait des questions appropriées.



16. Le Conseil a confirmé son approbation des priorités stratégiques pour la mise en oeuvre d'une approche personnaliste de la programmation de l'aide alimentaire, tout en soulignant l'importance des points ci-après, correspondant à chacune des priorités.

a) Renforcer la base de connaissances du PAM:

- la collaboration entre le PAM et les autres organismes des Nations Unies et partenaires devrait être développée et concrétisée;
- l'Unité chargée de l'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM doit coordonner étroitement ses activités avec les initiatives prises dans des domaines semblables par le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO, les autres organismes des Nations Unies, et les organisations bilatérales et non gouvernementales. L'ACV doit être considérée comme un outil efficace et non comme une fin en soi.

b) Mieux focaliser l'action du PAM sur les pays qui ont le plus besoin d'une aide alimentaire:

- le PAM devrait programmer une proportion accrue de ses activités de développement dans les pays les moins avancés;
- les arrangements en matière de partage des coûts avec les gouvernements bénéficiaires et la déprogrammation des engagements devraient être arrêtés de manière transparente, en pleine consultation avec les gouvernements bénéficiaires.

c) Mieux cibler les ressources sur les femmes et les enfants:

- Aucun point n'a été mis en avant en ce qui concerne cette priorité stratégique.

d) Promouvoir le renforcement des institutions nationales et des capacités locales dans le cadre d'une large participation populaire:

- cette activité devrait être menée de manière intégrée, en collaboration avec les autres organismes intéressés;
- le PAM devrait suspendre la proposition concernant l'introduction d'un élément de rémunération en espèces en attendant d'autres consultations avec le Conseil.

e) Adopter des politiques, des pratiques et des programmes opérationnels permettant de mettre en oeuvre efficacement l'aide d'urgence, l'aide au relèvement et l'aide au développement:

- le PAM devrait s'employer à exploiter au mieux les avantages comparatifs de l'aide alimentaire;
- le PAM devrait intensifier le suivi de l'impact de ses activités;
- la capacité de réaction du PAM en cas d'urgence devrait être plus largement appuyée et renforcée.

f) Placer la lutte contre la faim et la pauvreté en tête du programme d'action de la communauté internationale:

- le PAM devrait jouer un rôle efficace dans l'action entreprise pour donner suite à la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.



17. En outre, le Conseil a approuvé dans leurs grandes lignes les priorités stratégiques identifiées pour doter le PAM des capacités organisationnelles et des ressources voulues, et notamment:
- a) restructuration, et en particulier décentralisation en assurant une liaison étroite entre le siège et les bureaux des pays pour toutes les décisions à prendre;
 - b) remodelage du profil des personnels, lequel devra être davantage orienté vers les opérations d'urgence et refléter dans sa composition une plus grande égalité des sexes;
 - c) transparence et responsabilité financières;
 - d) meilleure mobilisation des ressources; et
 - e) il a été proposé que le Secrétariat fasse davantage la publicité de ses activités, notamment dans le domaine du développement.
18. Le Conseil a souligné que le caractère multilatéral du PAM devrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie dans le contexte de l'examen, prévu prochainement, des politiques en matière de dotation en ressources et de financement à long terme.
19. Le Conseil a noté que la solution des problèmes fondamentaux de la faim et de la pauvreté était l'un des thèmes centraux de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, et que le développement contribuait directement à prévenir les situations d'urgence et à en atténuer les effets.
20. Lors de son examen du Plan financier, le Conseil a souligné ce qui suit:
- a) le budget biennal et sa préparation doivent être fondés sur un niveau réaliste d'activités et sur des flux de ressources qui soient constamment suivis;
 - b) les dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) et les dépenses opérationnelles doivent être réduites au minimum tout en sauvegardant l'efficacité des opérations du PAM;
 - c) le Secrétariat devrait présenter des propositions concernant les utilisations qui pourraient être faites des revenus provenant des placements, pour que le Conseil puisse donner les indications voulues à cet égard; et
 - d) il importe que tous les donateurs appliquent pleinement la politique de recouvrement intégral des coûts.
21. Le Conseil a recommandé que, lorsqu'il préparerait le prochain Plan stratégique et financier, le PAM tienne compte des observations formulées par le Comité financier de la FAO et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU.

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET, 1996 (1997/EB.A/5)

22. Lorsqu'il a examiné le rapport sur l'exécution du budget pour 1996 (WFP/EB.A/97/4-B), le Conseil a demandé des éclaircissements sur le système que le Secrétariat avait mis en place pour suivre la disponibilité de ressources et les niveaux de dépenses ainsi que sur le mécanisme de contrôle budgétaire des dépenses effectuées au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP).



23. Quelques représentants ont estimé que le taux de recouvrement des coûts de soutien indirects était insuffisant et ont réaffirmé que tous les donateurs devraient accepter le principe du recouvrement intégral des coûts. Le Secrétariat a expliqué que si aucun paiement effectif en espèces n'avait été fait pendant l'année, les nouvelles politiques en matière de dotation en ressources et de financement à long terme avaient permis en 1996 d'accroître le taux de recouvrement des coûts de soutien indirects, qui avait correspondu de plus près que jamais au montant des dépenses AAP à couvrir. Le Conseil a réaffirmé que tous les donateurs devaient appliquer scrupuleusement le principe du recouvrement intégral des coûts au titre des dépenses AAP, conformément à la décision prise par le CPA à sa quarantième session au sujet des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme. Le Conseil a demandé qu'à l'avenir, les rapports qui lui seraient présentés comportent des informations plus détaillées sur le recouvrement des coûts de soutien indirects.
24. Le Conseil a souligné qu'il fallait améliorer l'efficacité financière sur tous les postes de dépenses, qu'il s'agisse des dépenses opérationnelles ou des dépenses AAP. Il a été relevé que les dépenses AAP n'avaient pas dépassé les niveaux approuvés, encore qu'il ressorte d'une analyse des dépenses de la première année de l'exercice qu'elles avaient dépassé les montants prévus pour certains postes, et restaient inférieures aux prévisions pour d'autres. Le Conseil a reçu l'assurance que le PAM ne dépasserait pas les plafonds budgétaires approuvés pour l'exercice biennal et reventilerait le cas échéant les crédits entre les rubriques budgétaires dans les limites des pouvoirs délégués au Directeur exécutif.
25. Quelques représentants ont été d'avis que les revenus provenant des placements ne devaient pas être utilisés pour couvrir le déficit du budget AAP. Le Conseil a reçu l'assurance que les revenus provenant des placements n'étaient pas utilisés pour suppléer au non respect du principe du recouvrement intégral des coûts par les donateurs, sauf dans le cas de pays pouvant bénéficier d'une assistance de l'Association internationale de développement (IDA), conformément à la décision prise par le CPA à sa quarantième session.
26. Les représentants se sont félicités de l'avancement du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP). Tout en reconnaissant que la période de gestation, pour des entreprises majeures comme le FMIP, était inévitablement longue, les représentants ont exprimé l'espoir qu'une percée serait faite en 1998.

OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS (1999-2000) (1997/EB.A/6)

27. L'objectif de contributions de un milliard de dollars (2,1 millions de tonnes de produits) a été jugé élevé par rapport aux prévisions de ressources du Plan stratégique et financier pour 1998-2001 (WFP/EB.A/97/4-A) et compte tenu de la baisse des ressources mises à disposition pour le développement. Cependant le Conseil l'a jugé acceptable en raison des besoins élevés des pays en développement. Il a approuvé l'objectif recommandé par le Directeur exécutif.



FINANCEMENT ET RECONSTITUTION DE LA RESERVE OPERATIONNELLE (1997/EB.A/7)

28. Plusieurs représentants ont relevé que la réserve opérationnelle avait été financée au moyen des excédents de recettes se trouvant à l'entière disposition du Programme, c'est-à-dire, en réalité, des contributions multilatérales. Un représentant a déclaré que, comme le modèle de financement à long terme et de dotation en ressources ne comportait pas d'"opérations financées par des contributions multilatérales à emploi spécifique", cette expression devrait être supprimée du paragraphe 16 i) du document
29. Un petit nombre de représentants ont fait observer que, vue que la réserve opérationnelle avait été portée à son niveau maximum, il n'y avait pas lieu de mentionner sa reconstitution. Un représentant a remarqué que le verbe "reconstituer" était utilisé avec des sens différents, et que l'on pourrait éliminer toute ambiguïté en le remplaçant, au paragraphe 17, par le verbe "rembourser".

FINANCEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL DU PAM APRES LA CESSATION DE SERVICE (1997/EB.A/8)

30. Lors de l'examen du rapport sur le financement de l'assurance maladie du personnel du PAM après la cessation de service (WFP/EB.A/97/4-E), le Conseil est convenu qu'il fallait comptabiliser les désengagements cumulés; il a aussi reconnu la nécessité d'élaborer un plan d'amortissement spécifique des engagements cumulés et un programme visant à couvrir les engagements prévisibles ("coût du service").
31. Le Conseil a noté que les recommandations du Secrétariat n'étaient pas accompagnées d'un état spécifique de leurs incidences financières.
32. Un représentant a fait observer que la question des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service avait probablement été discutée déjà au sein d'un comité de coordination des Nations Unies, étant donné que la question n'était pas propre au PAM.
33. Un petit nombre de représentants ont demandé si la possibilité d'accroître les cotisations des retraités avait été envisagée.
34. La plupart des représentants ont été d'avis que les engagements cumulés étaient un héritage du passé et qu'ils pourraient être financés en ayant recours aux excédents, tandis que le coût du service devrait être inclus dans le budget.
35. Le Directeur de la Division des finances a fait savoir qu'un document du Comité administratif de coordination (CAC) contenait des informations comparées sur les pratiques observées dans le système des Nations Unies. Il a souligné que la question d'un relèvement des primes versées par les retraités n'était pas une question purement financière et qu'elle faisait intervenir des questions liées aux relations avec le personnel. Il a été relevé cependant que, dans le cas des retraités en particulier, le plafond existant limiterait l'effet d'un tel relèvement. Le Directeur de la Division des finances s'est référé au coût d'amortissement sur des périodes de 15 et 30 ans indiqué au paragraphe 27 du document, ainsi qu'au montant annuel du coût du service cité au paragraphe 29. Il a fait savoir qu'une autre étude actuarielle serait entreprise pour déterminer la part exacte des engagements cumulés imputable au PAM, tout en précisant que l'ordre de grandeur des chiffres figurant dans l'étude initiale était correct.



36. Le Conseil a pris note du fait qu'une étude actuarielle serait réalisée pour déterminer le montant précis des engagements cumulés du PAM. Il a prié le Secrétariat d'établir, assez tôt avant sa prochaine session, un autre document indiquant les incidences d'un système composite d'amortissement sur des périodes de 15 et 30 ans et la possibilité d'avoir recours aux excédents futurs. Le Secrétariat devrait également se mettre en rapport, avant la session, avec les représentants qui s'intéressaient le plus à cette question, et répondre à leurs questions.

RAPPORT SUR LA SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, 1992-1993 ET 1994-1995 (1997/EB.A/9)

37. Le Conseil a examiné le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes, 1992-1993 et 1994-1995 (WFP/EB.A/4-F).
38. Il a félicité le Secrétariat de la nouvelle présentation et de la clarté du document, ainsi que des progrès accomplis. Le Directeur exécutif adjoint et le Directeur de la Division des finances ont répondu aux questions posées par les représentants; il a, en particulier, été spécifié qu'il serait donné suite avant la fin du prochain exercice à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes au sujet du transport intérieur, de l'entreposage et de la manutention (TIEM).
39. Deux représentants ont suggéré que le Secrétariat organise des réunions d'information informelles avec le Commissaire aux comptes afin de discuter de questions financières complexes. Le Directeur exécutif adjoint a déclaré que des consultations devraient être engagées pour étudier les modalités selon lesquelles de telles réunions pourraient être organisées.

POLITIQUES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE DU PAM DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES DE SECOURS ET DE DEVELOPPEMENT: LA MONÉTISATION (1997/EB.A/10)

40. Dans sa présentation du document "Politiques concernant l'utilisation de l'aide alimentaire du PAM dans le cadre de ses activités de secours et de développement: la monétisation", le Secrétariat a souligné que la situation avait beaucoup changé depuis que l'organe directeur a débattu pour la dernière fois de la monétisation. Le PAM n'a plus, comme alors, de grandes quantités de produits et des ressources en espèces très limitées. En intégrant les coûts de soutien non alimentaires dans les budgets, les nouvelles politiques en matière de dotation en ressources et de financement à long terme ont considérablement réduit la nécessité de monétiser les produits pour couvrir ces coûts; et conformément à la Définition de la mission du PAM, le Programme concentre davantage ses activités sur les endroits où c'est précisément de produits alimentaires que l'on a besoin. Il n'est donc plus justifié de monétiser les produits alimentaires pour obtenir des ressources générales pour le développement.
41. Le Conseil a approuvé la proposition de restreindre le champ d'application de la monétisation, sans toutefois éliminer complètement cette possibilité si le Conseil est convenu que cette voie est sans conteste la meilleure. Le Conseil a approuvé la recommandation politique du Secrétariat, préconisant que la monétisation constitue à l'avenir essentiellement une solution d'exception plutôt que la règle. Ces exceptions



pourraient être les suivantes: si la monétisation a été clairement justifiée dans le Schéma de stratégie de pays, entériné par le Conseil; éventuellement, dans les opérations d'urgence, s'il est clair que cette formule présente des avantages en plus du transfert de revenus aux bénéficiaires et si l'opération n'a pas pour objectif premier de se procurer des fonds; et dans les cas où un donateur ne pourrait pas fournir des espèces en quantités suffisantes ou en temps voulu, conformément aux nouvelles politiques en matière de dotation en ressources et de financement à long terme.

42. Les représentants ont souligné l'importance de principes opérationnels garantissant la rationalité économique de la monétisation et que la vente des produits ne perturbe pas les marchés normaux et la production locale dans le pays bénéficiaire. Conformément à la décision antérieure de l'organe directeur, les échanges de produits continueront de constituer une catégorie à part, distincte de la monétisation.

REFORMES ET MESURES DE REVITALISATION ADOPTEES PAR LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (1997/EB.A/11)

43. Dans sa présentation du document intitulé "Réformes et mesures de revitalisation adoptées par le Programme alimentaire mondial", le Directeur exécutif a évoqué le changement organisationnel lancé en 1996, les ressources humaines importantes engagées dans une participation active au processus générique de réforme du système des Nations Unies, et les travaux du Groupe de travail à composition non limitée qui a examiné les règles générales et le règlement financier.
44. Le Conseil d'administration s'est félicité des réformes et des améliorations qui avaient été introduites, et a noté en particulier la négociation du Mémorandum d'accord révisé avec le HCR; les travaux en cours avec l'UNICEF; la participation du PAM au Comité permanent interorganisations, sous la conduite du Coordonnateur des secours d'urgence, et la décentralisation des personnels accompagnée de l'élargissement des pouvoirs délégués. Le Conseil a souhaité être saisi, à une date ultérieure, d'une évaluation des effets de la décentralisation sur l'efficacité opérationnelle. Le Conseil a noté l'importance de la continuité de l'effort de réforme.

PROGRAMME DES EVALUATIONS POUR 1997-1998 (1997/EB.A/12)

45. Bien que la proposition faite par quelques représentants de créer un Comité officiel de l'évaluation n'ait pas reçu de suites, il a été recommandé d'intensifier les évaluations conjointes avec les autres organismes bailleurs d'aide, non seulement pour les opérations d'urgence mais aussi pour les activités de développement.
46. Le Conseil a recommandé d'incorporer les informations sur les suites données aux recommandations des missions et les enseignements des activités d'évaluation dans l'action actuelle et future du PAM et de poursuivre l'élaboration de systèmes de suivi.



COMPOSITION DU PERSONNEL INTERNATIONAL DU PAM - ANNUAIRE STATISTIQUE DU PERSONNEL AU 31 JANVIER 1997 (1997/EB.A/13)

47. Le Conseil a pris note de l'annuaire statistique du personnel au 31 janvier 1997 (WFP/EB.A/97/7), et s'est déclaré satisfait des informations qu'il donnait. Ce document a été jugé être complet et donner une bonne vision générale des ressources humaines du PAM pour la catégorie des administrateurs.
48. La représentation accrue des femmes dans la catégorie des administrateurs et dans les catégories supérieures a fait l'objet d'observations favorables. Toutefois quelques représentants ont regretté que les nationaux des pays en développement économique ne soient pas représentés dans des proportions adéquates, et ont demandé que des efforts accrus soient fournis par le Secrétariat pour corriger ce déséquilibre.
49. Un représentant a suggéré que les tableaux soient assortis de quelques explications, pour en faciliter la lecture. Le Secrétariat est convenu de faire figurer dans les rapports futurs une analyse concise mais systématique des données, qui ferait ressortir les faits saillants.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA SITUATION DES LOCAUX DU SIEGE DU PAM (1997/EB.A/14)

50. Après avoir présenté le document WFP/EB.A/97/INF/7, le Directeur exécutif a remercié le Représentant italien pour les efforts déployés par son gouvernement pour mettre à disposition le complexe du Parco dei Medici, et répondu à la question posée par le Conseil, concernant la recherche d'autres options. Le Directeur exécutif a confirmé que les recherches dans ce domaine avaient été menées avec dynamisme et qu'à l'heure actuelle, il n'y avait pas d'autre possibilité. Elle a aussi informé le Conseil que la possibilité d'utiliser l'espace disponible à la FAO avait été étudiée, mais que, selon la FAO, cet espace était insuffisant. Le Représentant italien a confirmé que l'option Parco dei Medici avait été approuvée par les services techniques du gouvernement et qu'il serait préférable de donner rapidement suite à l'offre pour que le siège du PAM puisse s'installer dans les délais prescrits par le Conseil d'administration.

